

REGLEMENT « LES HIRONDELLES » édition 2018 Départ / Arrivée / Jardins du Lydia / Le Barcarès

Article 1 - Présentation : la 5e édition « Les Hirondelles » est organisée le 8 avril 2018 par l'association Les Cagettes, dont le siège est au 8 rue des Rois de Majorque. « Les Hirondelles » est composée de 2 boucles pédestres féminines de 5 km ou 10 km au choix.

Article 2 - « Les Hirondelles » - Le 5 km couru est une boucle ouverte uniquement aux femmes nées avant 2004 inclus, le 10 km couru est une boucle ouverte uniquement aux féminines nées avant 1999 inclus. La présentation d'un certificat médical est obligatoire, conformément à l'article L231-3 du code du sport du 5 avril 2006 et la circulaire n°13 du 21 avril 2008 de la FFA, le certificat médical délivré par un médecin et daté de moins de un an à la date de la course doit comporter la mention de « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition » ou de « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ». Vous pouvez également envoyer votre certificat médical en copie lors de votre inscription internet. Licenciée à la Fédération Française d'Athlétisme (seules licences acceptées : licence compétition, licence running ou pass-j'aime courir) vous devez joindre à votre inscription une copie de votre licence et indiquer sur le bulletin le numéro de celle-ci.

ATTENTION : aucun dossard ne sera remis sans la présentation de ces documents.

Vous admettez que la participation à cette épreuve comporte certaines contraintes et que vous ne devez pas vous inscrire si vous n'êtes pas correctement entraînée et apte médicalement. En acceptant ces conditions, vous assumez l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant les trajets d'aller et de retour de l'épreuve. Vous assumez également les risques inhérents à une telle épreuve tels que : les accidents avec les autres participantes, les intempéries météorologiques, les conditions de circulation routière (liste non exhaustive).

Article 3 - toute participante inscrite comme **marcheuse** devra également fournir un certificat de non contre-indication à la pratique de la course à pied (ou de l'athlétisme, ou du sport) en compétition.

ATTENTION : aucun dossard ne sera remis sans la présentation de ces documents. Pas de certificat médical demandé pour les marcheuses ne souhaitant pas de chronométrage.

Article 4 - Les inscriptions sont ouvertes sur www.courseleshirondelles.com. L'organisation se réserve le droit d'arrêter les inscriptions si la limite est atteinte avant sa date de clôture. Le droit d'inscription individuelle est de 10 €. Il comprend : l'inscription, le dossard et le Tote Bag « Les Hirondelles » distribué à l'arrivée, le ticket temps réalisé personnalisé pour toute inscription souscrite avant le 24 mars 2018. Vous retrouverez toutes les informations sur le site www.courseleshirondelles.com. Aucun dossard ne sera envoyé par la poste. Aucun dossard ne sera distribué le dimanche 8 avril. **Aucune modification de dossier ne pourra être réalisée une fois l'inscription enregistrée.** Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. L'organisation se réserve le droit de reporter ou d'annuler la manifestation en cas de force majeure (intempéries...) aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité perçue.

HANDISPORT : pour toute inscription individuelle ou d'une équipe handisport, le départ est prévu en même temps que le départ officiel aux mêmes conditions décrites précédemment.

Article 5 - Challenges : 4 challenges

* **Challenge « mère/fille(s) »** : l'équipe est constituée d'une mère et une ou plusieurs de ses filles, le nom de l'équipe est celui de la mère, le classement sera effectué sur l'équipe en tenant compte du temps des deux premières arrivées. Obligation de remplir et cocher la case « mère/fille(s) » sur chaque bulletin d'inscription individuel.

* **Challenge « copines »** : l'équipe est constituée à partir de 5 copines, le classement de l'équipe sera effectué sur le temps additionné des 2 premières. Obligation de fournir un nom d'équipe à reporter sur chacun des bulletins d'inscription où sera coché la case « copines » avec exactement la même orthographe.

* **Challenge « entreprise »** : l'équipe est constituée à partir de 5 participantes d'une même entreprise. Le classement de l'entreprise sera effectué sur le temps additionné des 2 premières. Obligation d'inscrire le nom de l'entreprise à reporter sur chacun des bulletins d'inscription où sera coché la case challenge « entreprise » (avec exactement la même orthographe).

* **Challenge « individuelle »** - licenciée ou non

Article 6 - Droit d'image : Vous autorisez expressément l'association Les Cagettes à utiliser ou reproduire votre nom, votre image, votre voix et votre prestation sportive dans le cadre de la manifestation, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou libérales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportée à cette durée.

Article 7 - La CNIL et Internet : Conformément à la loi informatique et liberté du 8 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire à Les Cagettes - 8 rue des Rois de Majorque - 66000 Perpignan en nous indiquant votre prénom, nom et adresse.

Article 8 - Retrait des dossards : Une capitaine « copines » ou « entreprise » pourra retirer les dossards de son équipe sur présentation du récépissé fourni lors de l'inscription internet. Idem pour « mère/fille(s) » et « individuelle ».

Le dossard devra être entièrement lisible lors de l'épreuve.

Article 9 - Départ / Arrivée : Le départ s'effectuera à 10h30 après l'échauffement prévu à 9h30.

Article 10 - Sécurité : La sécurité est assurée par la Protection Civile 66 du Languedoc Roussillon.

Article 11 - Ravitaillement : Le ravitaillement sera distribué à l'arrivée à chacune des coureuses et marcheuses inscrites, un point d'eau sera situé sur le parcours des boucles.

Article 12 - Chronométrage : Le chronométrage est assuré par la société POINT COURSE.

Article 13 - Classement : Un classement général par catégorie sera effectué. Il sera consultable sur notre site www.courseleshirondelles.com. **Les marcheuses n'ayant pas fourni de certificat médical n'apparaîtront pas sur le classement.**

Article 14 - La responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile. En ce qui concerne la responsabilité civile des participantes, l'intervention de cette assurance pour ces dernières est limitée aux accidents qu'elles pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation. Responsabilité individuelle accident, les licenciées bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, les autres participantes sont invitées à prendre une assurance individuelle.

Article 15 - Acceptation du règlement : Toute participante reconnaît avoir pris connaissance du dit règlement et en accepter toutes les clauses.

Nous vous souhaitons
une belle 5e édition !
Association Les Cagettes

